

BREVET PROFESSIONNEL D'AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE

SESSION 2006

**E1 : INTERVENTION SUR SITE
E1.A : PRISE EN CHARGE D'UN SITE**

EPREUVE ECRITE : **Durée : 3 Heures**

Seront évalués plus particulièrement au cours de cette épreuve :

- L'évaluation correcte des risques potentiels du site.
- La pertinence du choix des matériels et de leurs lieux d'installation.
- La connaissance des règlements en vigueur concernant le type d'installation inventoriée.

EPREUVE ORALE : **Durée : 15 mn**

- Le candidat doit justifier ses propositions devant le jury.

PRESENTATION DU DOSSIER :

Dossier I	- Situation - Thème de l'étude	Folios 01/09 à 09/09
Dossier II	- Travail à effectuer	Folios 01/08 à 08/08
Dossier III	- Documentation "6 sous-dossiers"	
	- Page de présentation	Folios 01/01 à 01/01
	- Sous-dossier 1: Arrêté du 25 juin 1980 Article CO et MS	Folios 01/32 à 32/32
	- Sous-dossier 2: Etablissement de type J:	Folios 01/08 à 08/08
	- Sous-dossier 3: Etablissement de type U:	Folios 01/08 à 08/08
	- Sous-dossier 4: Loi n° 95-73 du 21 janvier 1995	Folios 01/05 à 05/05
	- Sous-dossier 5: Décret n° 96-926 du 17 octobre 1996	Folios 01/04 à 04/04
	- Sous-dossier 6: Plans de l'établissement	Folios 01/05 à 05/05

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE				
Epreuve : E1 : INTERVENTION SUR UN SITE . E1.A PRISE EN CHARGE D'UN SITE					
Session 2006	Repère D1	Echelle	Durée 3 h 15 mn	Coef 4	Folio 1 / 1
ACADEMIE DE NANCY-METZ			SUJET - PRESENTATION		